

## **SECTION PLONGEE**

### **Les inscriptions**

Les inscriptions, pour une saison qui va de mi septembre à fin août, sont prises à partir du 1<sup>er</sup> juin qui précède, dans la limite des places disponibles.

Téléphonez à Barbara au 06.71.62.38.03 du lundi au vendredi de 18h30 à 21h, qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.

#### **Tarifs**

L'adhésion pour une saison est de 160 € pour un adulte, de 94 € pour un adolescent (12 à 15 ans) et de 81 € pour un enfant (tarifs saison 2011/2012), comprenant la licence, l'assurance et la cotisation au club.

Pour un débutant, il faut prévoir l'achat d'un minimum de matériel (palmes, masque, tuba, ...). L'acquisition du reste du matériel se fait au fil des saisons. Le club met à disposition de tous des bouteilles de plongée et, selon la formation suivie, des détendeurs et des gilets stabilisateurs.

#### **Documents nécessaires pour une inscription :**

La fiche d'inscription est à remplir et à retourner au Secrétaire le plus rapidement possible, accompagnée de :

- une photo d'identité.
- la cotisation annuelle (selon barème figurant sur la fiche, chaque à l'ordre du CSG PLONGEE).
- l'aptitude médicale, obligatoire (valable un an)

#### **Précisions concernant le certificat médical :**

##### **1) Pour les jeunes plongeurs (8 à 14 ans non révolus)**

La visite médicale comprend un examen effectué par un Médecin Fédéral de la FFESSM. Il est fortement conseillé de faire passer une audio-tympantométrie (examen ORL). Pour les enfants la périodicité des visites est de 1 an ou de 6 mois suivant la décision du médecin.

Le jeune plongeur peut prétendre à l'accession au niveau 1 à condition de présenter au préalable un certificat médical délivré par un Médecin Fédéral de la FFESSM le précisant.

Si l'enfant de plus de 12 ans est titulaire du niveau 1 de plongeur, ou s'il est âgé de 14 ans ou plus, il est alors considéré comme un adulte en ce qui concerne la consultation médicale (cf ci-dessous).

##### **2) Pour les adultes**

Il doit être délivré par un Médecin Fédéral ou un Médecin du sport si vous préparez le niveau 2 ou plus. Pour les plongeurs débutants (préparation niveau 1) ou les plongeurs ne préparant pas de niveau de plongée, nous conseillons que la visite médicale soit faite par un Médecin Fédéral ou un Médecin du sport, toutefois il peut-être établi par n'importe quel médecin de votre choix.

Dans tous les cas, le certificat médical doit impérativement être établi sur l'un des imprimés type de la FFESSM.

La liste des médecins fédéraux du département ainsi que les formulaires type FFESSM vous seront donnés en même temps que votre dossier d'inscription.